



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **7 juillet 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **1 juillet 2022**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Madame Nadia LAKEHAL**Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT**

Membres absents :

**Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI**

| Nombre de membres  |             |                                     |
|--------------------|-------------|-------------------------------------|
| Art 2121-2 du CGCT | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 43                 | 43          | 37                                  |

Objet :

-----

Jardin de la Grappinière - Echange de terrains entre la ville de Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon

V\_DEL\_22077\_15

## **Rapport de Monsieur GUILLERMIN - DUMAS,**

**Mesdames, Messieurs,**

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 069-216902569-20220707-V\_DEL\_22077\_15-DE

En 2014, la ville de Vaulx en Velin a souhaité créer un nouvel espace de nature dans le quartier de la Grappinière, à l'angle de l'avenue Jean Moulin, de la rue du général Charles Delestraint, et de l'avenue du huit mai 1945.

L'aménagement de cet espace public a fait l'objet d'une très large concertation citoyenne. Les Vaudais ont été consultés au travers de réunions publiques, du site de la Ville et d'autres consultations menées par le Grand Projet de Ville (GPV).

Il en est ressorti que les habitants souhaitaient que cet espace de « fraîcheur » soit ornemental, propice à la flânerie et exemplaire en terme de respect de la biodiversité, avec une volonté de marquer l'entrée Ouest du quartier de la Grappinière.

Les travaux ont été engagés en 2021, après la livraison de l'immeuble de logement situé à l'ouest du terrain, et il a été décidé, lors du conseil municipal du 10 février 2022, de dénommer cet espace « jardin de la Grappinière ».

L'emplacement concerné, d'une surface de 1000 m<sup>2</sup> appartient à la Ville et est cadastré AV 479.

Toutefois, afin de désimperméabiliser et végétaliser le maximum de surface, la Ville a souhaité élargir l'emprise de cet îlot de fraîcheur en intégrant une partie du trottoir situé sur le côté ouest de ce dernier, d'une surface de 140m<sup>2</sup>.

Pour permettre la réalisation de ce projet, la Métropole de Lyon a accepté de céder à la ville de Vaulx en Velin, une partie de son domaine public de voirie.

Conjointement à cela, pour des raisons de praticité et de confort d'usage, la Ville de Vaulx en Velin va également céder 6 m<sup>2</sup> à la Métropole afin d'assurer une continuité piétonne lisible à l'angle du jardin de la Grappinière (le plan figure en annexe).

Cet accord donne lieu à un échange de Domaine Public à Domaine Public entre la Ville de Vaulx en Velin et la Métropole de Lyon, conformément aux plans ci-joints.

Cet échange se fera au prix de 1€ symbolique.

### **En conséquence, je vous propose :**

► d'approuver l'échange de Domaine Public à Domaine Public entre la ville de Vaulx en Velin et la Métropole de Lyon conformément à la description suivante :

- la parcelle AV 506 d'une superficie de 140 m<sup>2</sup> intègre le Domaine Public de la Ville de Vaulx en Velin ;
- les parcelles AV 503 et AV 504 d'une superficie totale de 6 m<sup>2</sup> intègrent le Domaine Public de la Métropole de Lyon.

► d'approuver cet échange au prix de 1€ symbolique ;

► d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que les actes afférents avec la Métropole de Lyon.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 069-216902569-20220707-V\_DEL\_22077\_15-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Entendu** le rapport présenté le 7 juillet 2022 par Monsieur Patrice GUILLERMIN-DUMAS, treizième adjoint, délégué aux quartiers Petit Pont/Grappinière et Village ;

**Après avoir délibéré, décide :**

► d'approuver l'échange de Domaine Public à Domaine Public entre la ville de Vaulx en Velin et la Métropole de Lyon conformément à la description suivante :

- la parcelle AV 506 d'une superficie de 140 m<sup>2</sup> intègre le Domaine Public de la Ville de Vaulx en Velin ;

- les parcelles AV 503 et AV 504 d'une superficie totale de 6 m<sup>2</sup> intègrent le Domaine Public de la Métropole de Lyon.

► d'approuver cet échange au prix de 1€ symbolique ;

► d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que les actes afférents avec la Métropole de Lyon.

|                                          |
|------------------------------------------|
| <b>Nombre de suffrages exprimés : 37</b> |
| Votes Pour : 37                          |
| Votes Contre : 0                         |
| Abstention : 0                           |
| Sans participation : 0                   |

Ainsi fait et délibéré le jeudi 07 juillet 2022.

**Pour extrait conforme,**





# DEPARTEMENT DU RHÔNE

Commune de Vaulx en Velin

Angle de l'Avenue Jean Moulin/Rue Général Delestraint/Avenue du 8 mai 1945

Section AV N° 479 et 480 Lieu-dit : 83 Avenue du 8 Mai 1945

## PLAN DE DIVISION

ECHELLE: 1/250

PROPRIETE  
Communauté urbaine de Lyon

VISA

date: 21.12.2021



N° DESSIN: M21131.dwg  
Réf. DOSSIER: M21131 69 256

Soul le plan papier original tamponné et  
signé engage la responsabilité du Cabinet

# ABSCISSE-GE.COM

### Cabinet de Géomètres Experts et d'Ingénieurs Conseils

Jean-Christophe DEVIN Géomètre-Expert DPLG

Olivier BUISSON Géomètre-Expert DPLG

Christian CHAUMARTIN Géomètre-Expert DPLG

50 ans d'archives de : Daniel FANCHON - Jacques ORLIANGE - Jean Claude SORRO

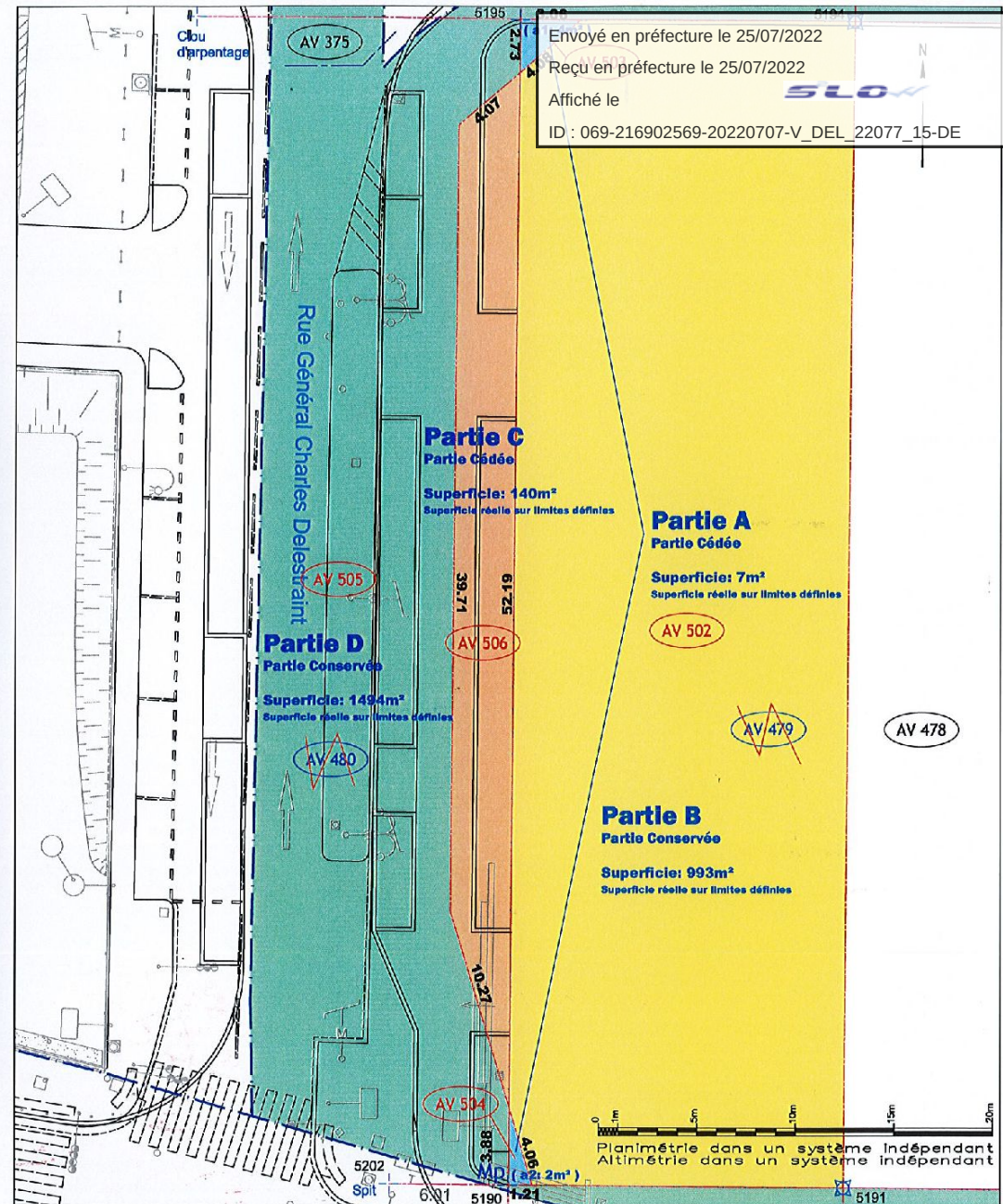
4 place André-Marie Burignat - BP n°64 - 69882 MEYZIEU cédex

Tél: 04 78 31 98 17 | Fax: 04 78 31 99 56 | email: contact@absconse-ge.com | web: www.absconse-ge.com

Permanence : 3 place de la Nation Charles de Gaulle - 38460 Grémieu Tél / Fax: 04 74 90 65 33

S.E.I.A.R.L. de Géomètres-Experts au capital de 102 000€

Membre de l'Ordre des Géomètres-Experts - N° d'inscription : 1955C200004 | 400 620 993 RCS Bourgoin-Jallieu - Code NAF 7112A



| ABSCISSE-GE.COM 4 place Burignat - BP n°64 - 69882 MEYZIEU cédex |                                  |            |
|------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------|
| AUTEUR                                                           | PHASES DE CONCEPTION DU PLAN     | DATES      |
| CB                                                               | Division de propriétés           | 26/10/2021 |
| CB                                                               | Nouvelle numérotation cadastrale | 21/12/2021 |

| LEGENDE BORNAGE |                             |
|-----------------|-----------------------------|
| existant        | nouveau                     |
| □               | borne OGE                   |
| □               | borne piquet                |
| +               | clou                        |
| +               | marque peinture             |
| □               | borne pierre                |
| —               | limite de parcelles         |
| —               | nouvelle limite             |
| —               | point de niveau             |
| —               | signe d'appartenance du mur |
| —               | mur mitoyen                 |

|                                                 |                                               |                                                  |                                          |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------|
| mur, mur de clôture, mur d'enceinte avec pignon | Mur de clôture, construction en dur avec toit | Portail                                          | APPLIQUÉS BORNAGE                        |
| mur de clôture, mur de clôture avec pignon      | Construction légère (bois, tôle, etc.)        | Portail - Téléphone - Lampadaire - Canalisations | Tampons, roses, bornes, etc.             |
| Clôture en fil barbelé                          | Fossé - Endossement, Road Végétal             | Signalisation verticale                          | APPLIQUÉS PARTICULIERS                   |
| Clôture en fil barbelé                          | Talus - Crues talus en terre pierre           | Feux d'alarme, piquet - SIRE                     | bornes à vis, bornes à vis, bornes à vis |
| Clôture en fil barbelé                          | Clôture de clôture                            | Feux d'alarme, piquet - SIRE                     | bornes à vis, bornes à vis, bornes à vis |
| Clôture en fil barbelé                          | Clôture de clôture                            | Feux d'alarme, piquet - SIRE                     | bornes à vis, bornes à vis, bornes à vis |



Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

Section : A  
Feuille(s) : 000 AV 01  
ID : 069-216902569-20220707-V\_DEL\_22077\_15-DE

Commune :  
VAULX EN VELIN (256)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 3166

Document vérifié et numéroté le 21/12/2021  
ALYON  
Par Alex NEGREBAR  
GEOMETRE  
Signé

SDIF du Rhône  
PTGC  
165 Rue Garibaldi  
BP 3195  
69401 LYON CEDEX 03  
Téléphone : 04 78 63 33 00  
Fax : 04 78 63 30 20  
ptgc.690.lyon@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le par géomètre à  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la feuille n° 6463.  
A , le

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 21/12/2021  
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par JEAN-CHRISTOPHE DEVI(2)  
Réf : M21131  
Le 20/12/2021

(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (généralisée ou partielle) sur le terrain. Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien titulaire du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant ou le de l'autorité compétente, etc...).

